



CH-3003 Berne, FBEA / BLW/mes

envoi via l'application Internet «eKontingente»

Berne, le 30 juin 2021

Demande d'attribution de parts de contingent tarifaire 2022 sur la base d'une prestation en faveur de la production suisse

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 23 de l'ordonnance du 26 novembre 2003 sur le bétail de boucherie (OBB; RS 916.341), les demandes de parts de contingent tarifaire doivent être déposées, d'ici au **15 août 2021**, à l'Office fédéral de l'agriculture.

Attention, le formulaire destiné à déposer vos demandes a été supprimé, ceci afin de diminuer votre charge administrative. Dès lors, seules les demandes déposées au moyen de l'application « ekontingente » seront prises en compte.

Nous vous prions donc de demander l'accès à l'application <https://www.ekontingente.admin.ch> dans les meilleurs délais.

Une fois l'inscription effectuée, veuillez ouvrir le manuel d'utilisation au point 4.2.4 (Saisir les animaux achetés aux enchères) et suivre attentivement la marche à suivre.

Quand vous aurez inséré la quantité totale par catégorie animale dans la colonne imputable, vous pourrez encore conformément à l'article 14 de l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr; RS 916.01) conclure une entente sur l'utilisation de parts de contingent tarifaire et confier vos droits à une organisation d'importation (PGI n° 2).

Si une même organisation en est chargée durant toute la période contingente (1^{er} janvier – 31 décembre 2022), vous pourrez l'indiquer son n° PGI dans la colonne correspondante. Nous vous rendons attentif au fait que si vous ne le faite pas, vous devrez gérer vos droits d'importations vous-mêmes.

Seuls les animaux de l'espèce **bovine** achetés aux enchères sur les marchés surveillés et annoncés auprès de la banque nationale de données du marché (<https://www.markt-db.ch>), compteront pour l'attribution des contingents (part au 10%). Nous vous prions encore de joindre les justificatifs en format pdf.

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Benoît Messerli
Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 25 78
benoit.messerli@blw.admin.ch
www.ofag.admin.ch

Pour les animaux de l'espèce **ovine**, nous procéderons encore à des contrôles par sondage à domicile. Nous vous prions donc de tenir les justificatifs de vos achats à la disposition de nos inspecteurs le cas échéant.

Si vous avez besoin d'un soutien technique concernant www.ekontingente.admin.ch vous pouvez écrire directement à : ekontingente@blw.admin.ch , tél. 058 463 22 00

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a period.

Benoît Messerli